

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020**

**Sous la présidence de Monsieur Paul PELLECUER, Maire,**

Présents :

<b>ANXIONNAZ Anne-Marie</b>	<b>BERGER-SABBATEL Jean-Claude</b>	<b>BERTHIER Béatrice</b>
<b>BOIREAU Yann</b>	<b>FRAMMOLINI Julie</b>	<b>GUICHARD Nicolas</b>
<b>GUILBERT Jacques</b>	<b>LIGEON Marie-Cécile</b>	<b>MILLERET Liliane</b>
<b>SONDAZ Elodie</b>	<b>THOMAT Stéphane</b>	<b>VERNON Nicolas</b>
Etaient excusés	ANXIONNAZ Vincent	VEROLLET Cédric

Secrétaire de séance : MILLERET Liliane

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a évoqué les points suivants :

**Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, les délégations suivantes :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- La passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;
- L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- L'exercice, au nom de la Commune, des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;
- L'exercice d'actions en justice au nom de la Commune ou la défense de la Commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

**Conseiller délégué**

Le Conseil municipal décide de créer un poste de conseiller délégué en charge du suivi des travaux en lien notamment avec le personnel communal du service technique.

M. Jacques GUILBERT est élu à ce poste.

Arrivée de Julie FRAMMOLINI

**Indemnités de fonctions**

Les indemnités de fonction sont basées par rapport au nombre d'habitants. La commune des Chapelles totalise 570 habitants (strate de population de 500 à 999)

Afin de percevoir une indemnité de fonctions, chaque adjoint doit être titulaire d'une délégation :

- 1er adjoint : réseaux et bâtiments communaux hors école
- 2ème adjoint : urbanisme
- 3ème adjoint : affaires scolaires et sociales
- 4ème adjoint : vie et développement local.

L'enveloppe mensuelle est fixée à 3 232.06 €

Une indemnité va être également versée au conseiller délégué précédemment élu. Cette indemnité est prélevée sur l'enveloppe mensuelle, les indemnités du Maire et des adjoints s'en trouvent donc réduites.

En définitive, seront versées mensuellement les indemnités suivantes :

- Maire : 38.52% de l'indice 1027
- Adjointes : 8.92% de l'indice 1027
- Conseiller délégué : 8.92% de l'indice 1027

## Désignation des représentants au SIVU des Granges

Le SIVU des Granges est composé des communes de La Plagne Tarentaise (Bellentre), Les Chapelles (hameau de Couverclaz, Picolard et Villarivon pour parties), Landry, Peisey-Nancroix.

Ce syndicat intercommunal à vocation unique se substitue aux communes pour l'ensemble de leurs droits, devoirs et obligations en matière d'études préalables, de construction, d'entretien, d'exploitation et de renouvellement de la station d'épuration des Granges.

Le siège est fixé à la Mairie de Bellentre.

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Chaque conseil élit deux délégués titulaires.

Sont élus Jean-Claude BERGER-SABBATEL et Stéphane THOMAT.

Le prochain comité syndical aura lieu le 03 août 2020 à 19h.

## Constitution des commissions communales

Le Conseil municipal est libre de créer des commissions municipales dans les domaines de son choix. Elles ne sont composées que de conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal.

- Travaux : responsable : BERGER-SABBATEL Jean-Claude – GUILBERT Jacques – GUICHARD Nicolas – VEROLLET Cédric – ANXIONNAZ Vincent.
- Urbanisme : responsable : VEROLLET Cédric – GUILBERT Jacques – BOIREAU Yann – LIGEON Marie-Cécile – ANXIONNAZ Anne-Marie – ANXIONNAZ Vincent.
- Finances : responsable : GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – BOIREAU Yann – VEROLLET Cédric – VERNON Nicolas – BERTHIER Béatrice
- Scolaire / social : responsable SONDAZ Elodie – FRAMMOLINI Julie – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – ANXIONNAZ Anne-Marie – MILLERET Liliane
- Communication : responsable BERTHIER Béatrice – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas
- Vie et développement local : responsable VERNON Nicolas – BERTHIER Béatrice – THOMAT Stéphane – SONDAZ Elodie – MILLERET Liliane – VEROLLET Cédric – GUICHARD Nicolas – ANXIONNAZ Anne-Marie.

## Commission communale des impôts directs

Le Conseil municipal propose une liste de 24 personnes (12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants) dont la moitié sera nommée par les services fiscaux pour la constitution finale de la commission communale des impôts directs.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale et dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ; participe à l'évaluation des propriétés bâties, à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties et formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

## **Logement ancienne cure**

La gestion de la location de cet appartement a été confié à l'agence Enéo Immobilier. L'agence interpelle le Conseil municipal sur la difficulté de trouver des locataires, depuis un an. Pour rappel, cet appartement se situe au Chef-Lieu, à l'ancienne cure, c'est un T3 mezzanine d'environ 85m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 620€.

Monsieur le Maire va rencontrer l'agence afin d'échanger sur ce point afin de comprendre d'où viennent les difficultés et tenter de trouver la meilleure manière de le rendre attractif.

## **Déclaration préalable**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer une déclaration préalable relative aux travaux de réalisation d'une petite cabane pour le stockage du sel, à proximité des ateliers techniques au Chef-Lieu.

## **Conseil d'école du 3<sup>ème</sup> trimestre**

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 25 juin 2020 :

- Un bilan positif de la période de confinement et de déconfinement est constaté, cependant de nombreux projets en cours ont été stoppés, annulés ou reportés. Pour la rentrée scolaire 2020, les modalités d'accueil des élèves sont conformes au dernier protocole en vigueur.
- Préparation de l'année scolaire 2020-2021 : prévision d'effectifs à la hausse (classe maternelle/CP : 25 enfants ; classe CE/CM : 25 enfants) et organisation des intervenants.
- Demande de dérogation faite pour le maintien de la semaine à 4 jours, demande validée à ce jour.
- Le budget de l'école est composé du budget alloué par la mairie (12 000€), du compte USEP (1 077€) et du Sou des écoles. Du fait du confinement, ce budget n'a pas été entièrement dépensé et est reporté sur l'année scolaire à venir.
- Date de rentrée des enseignantes : lundi 31 août 2020 et des élèves le mardi 1er septembre 2020.

## **Agents des services périscolaires / intervenante d'anglais**

Pour la rentrée de septembre 2020, le Conseil municipal décide de modifier les contrats des agents des services périscolaires : diminution du temps de travail de Mme ALBRIET Muriel et embauche de Mme ENAUD-PARANTEAU Lynda.

Renouvellement du contrat de l'intervenante d'anglais Mme COOTE Rebecca.

## **Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire communal**

Le droit de préemption urbain simple est un outil de maîtrise foncière publique permettant à une personne publique d'acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain.

Les communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain, notamment, sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan.

Le Conseil municipal instaure le droit de préemption urbain sur la Commune.

## Trésorerie principale : autorisation permanente et générale de poursuites par voie de commandement

Le Conseil municipal donne l'autorisation à la Trésorerie de Bourg-Saint-Maurice à recourir, envers les redevables défaillants, aux oppositions à tiers détenteur (employeurs, banques, notaires, CAF, etc) et aux différentes procédures civiles d'exécution (saisie des rémunérations, saisie-attribution CAF, saisie mobilière, saisie attribution de créances, etc) sans solliciter l'autorisation préalable du Maire pour tous les titres de recettes et pour tous les budgets de la collectivité.

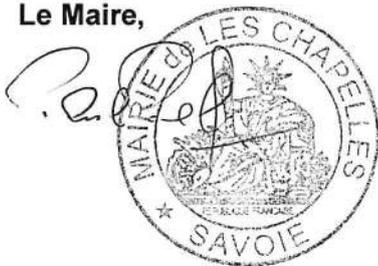
## Questions et communications diverses

- ❖ Le Maire informe le Conseil municipal de l'élection du Président au sein de l'intercommunalité de Haute-Tarentaise : M. AMET Yannick. Prochain conseil communautaire le 24 juillet 2020.
- ❖ Echange avec le Président pour soutenir une association locale.
- ❖ Réflexion concernant un contrat de préservation de la Fétuque sur la demande de l'entreprise Colas.
- ❖ Monsieur le Maire et le premier adjoint ont rencontré des élus locaux : M. PICOLLET Auguste, Mme UTILLE-GRAND Cécile, M. GAYMARD Hervé et M. ROLLAND Vincent.
- ❖ Un questionnaire relatif aux modes de gardes et à la cantine scolaire a été validé. Ce questionnaire, à destination des familles de la Commune ayant des enfants entre 0 et 11 ans, sera distribué courant juillet.
- ❖ Le GAEC du Petit Chez Nous cesse son activité. Dans ce cadre, la Commune effectue un transfert de bail au nouveau repreneur pour les parcelles C1932 à Saint Antoine, C1924 à Plan Beauvais, A239 à l'Avalanche, A226 aux Plates pour une surface totale de 15ha68a.
- ❖ Le Conseil municipal a reçu plusieurs demandes pour l'acquisition du bassin stocké à Villarivon, il est décidé de le conserver à des fins de fleurissement.

*Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chapelles pour être affiché à la porte de la mairie.*

Les Chapelles, le 27 juillet 2020.

Le Maire,



Le secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Vittef'.